

- VILLE DE BILLY-MONTIGNY -

- - - - -

**PROCES – VERBAL  
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 09 FEVRIER 2026**

*L'an deux mille vingt-six, le 09 FEVRIER à 18 Heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Bruno TRONI, Maire, suite à la convocation en date du 03 FEVRIER 2026, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.*

**Arrondissement de Lens**

**Etaient présents :**

MM. B. TRONI, Maire  
P. PECQUEUR, M. MONNIER, Adjoint au maire  
Mmes F. BRIKI, N. MEGUEULLE, L. AVIT, M. BREBION, Adjointes au Maire  
Mmes T. VERLEYEN, A. MOPTY, J. BIESZCZAD-DIANE, T. MOREAU, M. C DELAMBRE, M. WATERLOT, Conseillères Municipales  
M. J. ROLLAND, Y. GAUER, A. MILLIEN, M. EECKMAN, R. KRZYZANIAK, E. LALOUETTE, R. DEWASMES, Conseillers Municipaux

**Excusés :**

M. P. CANIVEZ (pvr à B. TRONI), Adjoint  
Mmes L. VERIN (pvr à N. MEGUEULLE), A. FOULON (pvr à J. BIESZCZAD-DIANE), M. M. BAUDERLIQUE (pvr à A. MILLIEN), Conseillers municipaux.

**Absents :** MM J.L. CAILLUYERE, Mme A. SENECHAL, Mme L. LOOR, M. W. GREBAUT et M. J. BOBER Conseillers Municipaux

**Secrétaire de Séance :** Mme A. MOPTY

**Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 08 Décembre 2025 :  
ADOpte A LA MAJORITE (23 voix/24).**

## **1. Débat d'Orientation Budgétaire (annexe 1)**

**Rapporteur :** Monsieur le Maire.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE de 24 voix/24, prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2026 sur la base du rapport d'orientations budgétaires présenté.

**Interventions :**

- De Monsieur le Maire qui remercie le personnel pour le travail réalisé en 2025.
- De M. Philippe Pecqueur qui félicite l'équipe municipale pour la bonne gestion de la ville et des finances.

- De M. Joël Rolland : « afin d'éclairer le Conseil Municipal, pouvez-vous, M. le Maire, fournir le détail des investissements par exercice ». Monsieur le Maire s'engage à les communiquer lors du prochain Conseil Municipal.
- De M. Joël Rolland : « Le Centre Aquatique est un équipement récent qui a connu plusieurs fermetures. Cela a-t-il eu un coût pour la commune ? Monsieur le Maire répond que le Centre Aquatique a été fermé une semaine en décembre, comme l'était la piscine Louis Aragon située Jean Lurçat, pour maintenance et derniers travaux. Ensuite, elle a été fermée quelques jours suite à un défaut d'une carte mère qui a entraîné l'arrêt des pompes et donc la baisse de la température de l'eau des différents bassins. Monsieur le Maire rappelle les différentes technologies spécifiques de cet équipement. Monsieur le Maire atteste que les divers contrats de maintenance ont été signés et que les interventions nécessaires n'ont pas eu d'impact sur le budget de la commune puisque les garanties avaient été souscrites. Monsieur le Maire indique que la croissance du Centre Aquatique est favorable, que la commune est sollicitée par les communes avoisinantes régulièrement pour y accéder. M. Alexandre Millien intervient en indiquant qu'il faut une période de rodage pour ce type d'équipement d'envergure et qu'il est fréquent d'intervenir afin de faire les ajustements nécessaires.
- De M. Joël Rolland concernant la prévention des risques au travail. Monsieur le Maire demande alors à ce que l'intervention soit envoyée afin d'apporter une réponse complète. Il y répond néanmoins en indiquant qu'il existe peu d'emplois isolés dans les services, que la sécurité des agents est assurée avec le port des EPI et l'achat d'équipement adapté. Côté prévention, une convention a été signée il y a quelques semaines avec le docteur Marquet (point n° 7 du Conseil Municipal du 08 décembre 2025) afin d'assurer les visites médicales de l'ensemble des agents. Elle visitera d'ailleurs les bâtiments et certains chantiers le mardi 10 février matin. De plus, notre assureur, la SMACL ? propose également des ateliers de prévention qui seront mis en place pour les services concernés dans les semaines et mois à venir
- De M. Alexandre Millien : « Monsieur le Maire, chers collègues,

Je ne peux ouvrir cette intervention sans remercier et saluer le travail remarquable réalisé par notre directrice générale des services ainsi que par l'ensemble des services municipaux. Madame Rucar, je vous invite, au nom de l'équipe majoritaire, à transmettre nos félicitations à tout le personnel pour la qualité et la rigueur des documents présentés. Votre édit, Monsieur le Maire, pourrait à lui seul résumer le débat de ce soir : « La politique, ce n'est pas de répondre présent, c'est de créer du possible ». Les orientations budgétaires dont nous discutons aujourd'hui ne sont pas un simple exercice comptable ; elles représentent une volonté politique forte : continuer à transformer notre commune, malgré un contexte national qui pousserait beaucoup à renoncer.

Faire le choix de l'ambition plutôt que celui d'une prudence excessive. Le choix d'investir dans l'avenir plutôt que de reculer. Le choix de rester fidèles à nos engagements plutôt que d'emprunter le chemin de la facilité.

Car il faut le dire clairement : les politiques nationales actuelles n'aident pas les collectivités, elles les fragilisent. Sous la présidence d'Emmanuel Macron, et avec un ministre Lecornu trop souvent déconnecté des réalités locales, les réformes successives ont réduit nos marges de manœuvre : baisse des dotations, recentralisation de compétences, multiplication des normes sans financement... Ces décisions, prises à Paris, pèsent lourdement sur les budgets locaux. À cela s'ajoute une instabilité chronique : chaque année, les règles changent, les dispositifs se transforment, les calendriers sont modifiés. Comment planifier une mandature ? Comment mener une politique publique ambitieuse lorsque l'État modifie sans cesse les conditions d'action des communes ?

Et face à ces errements, le Rassemblement national n'apporte aucune solution crédible. Il prétend défendre les territoires et le pouvoir d'achat, mais vote contre les budgets aux collectivités, contre les investissements publics, tente de faire passer un amendement réduisant les dotations aux collectivités, soutien les grosses fortunes, vote contre l'augmentation des salaires bref beaucoup de slogans, beaucoup de bruit, mais aucune proposition sérieuse pour financer les services publics ou accompagner le pouvoir d'achat.

Face à ces incohérences nationales, notre commune continue d'avancer avec sérieux, rigueur et responsabilité. Nous faisons ce que l'État ne fait plus : agir pour les habitants.

Sans entrer dans le détail de tous les chiffres, aussi nombreux soit-il, rappelons que notre situation financière demeure enviable au regard de nombreuses communes de l'arrondissement qui ne disposent pas de capacités financières aussi saines que la nôtre. Quelques indicateurs suffisent à montrer la cohérence de notre action.

Notre capacité d'autofinancement reflète un cycle d'investissements intense — et assumé. Car à gauche, contrairement à la droite et à l'extrême droite, nous considérons que l'investissement public n'est pas un luxe mais un outil de justice sociale, un levier pour réduire les inégalités et préparer l'avenir.

*Notre budget d'investissement est structurant : rénovation des écoles, projets de transition écologique, modernisation du patrimoine communal, renforcement des équipements culturels et sportifs, aménagements urbains utiles. Ce ne sont pas des chiffres abstraits : ce sont des améliorations concrètes pour nos habitants.*

*Concernant la dette, notre position est limpide : l'endettement est légitime lorsqu'il sert l'intérêt général. Avec 3,5 millions d'euros d'encours soit environ 531 € par habitant, Billy-Montigny se situe sous la moyenne des communes comparables. Notre dette est maîtrisée, soutenable, et nous permet d'investir et j'insiste là-dessus lorsque cela est nécessaire, avec prudence et cohérence.*

*En mettant bout à bout les indicateurs, il nous revient désormais d'assumer un geste fort pour le pouvoir d'achat : la baisse de 0,8 % du taux de la taxe foncière. Ce n'est pas une retouche technique, c'est un choix politique. Depuis 2019, nous baissions progressivement ce taux, et surtout : il n'a pas augmenté depuis quinze ans. Quinze années de stabilité fiscale ! C'est la preuve d'une gestion rigoureuse, responsable et durable.*

*Dans quelques semaines, nous voterons notre budget. Les orientations présentées ce soir en seront la colonne vertébrale, mais elles ne sauraient s'y limiter. Le groupe majoritaire présentera des mesures concrètes pour ouvrir de nouvelles perspectives, renforcer notre action et aller résolument plus loin. Avec ambition, responsabilité et humanité, nous continuerons de soutenir nos écoles, nos associations, nos aînés, notre économie locale et le pouvoir d'achat de nos habitants.*

*Notre budget n'est pas une suite de chiffres : c'est un projet, une trajectoire, une vision pour notre commune.*

*Et enfin, puisqu'il s'agit du dernier débat d'orientation budgétaire de la mandature, permettez-moi un regret : durant ce mandat, j'aurais aimé entendre l'opposition ici, dans l'enceinte démocratique. Mais nous n'avons trop souvent entendu qu'un silence assourdissant en séance, et un vacarme inutile sur les réseaux. Une partie a brillé par son absence, préférant s'indigner depuis son canapé, bien au chaud, sur les réseaux sociaux, plutôt que de débattre là où se construit réellement l'action publique.*

*Et une autre partie de cette opposition, si alarmiste sur les réseaux sociaux, s'est révélée tout aussi inaudible ou déconnectée des réalités, préférant les effets d'annonce à la confrontation des idées, préférant l'agitation à la construction, le bruit à la proposition.*

*Il est simple de s'agiter derrière un écran. Ce qui compte, c'est d'assumer un projet, un cap, une vision. Et pendant que d'autres se contentent de bruit, ce courage-là, nous l'avons, et nous continuerons de porter le seul projet crédible pour notre commune à savoir celui de la majorité car la force pour Billy Montigny est d'avoir un avenir commun avec notre population. »*

## **2. Dotation de Solidaire Urbaine - rapport sur l'exercice 2025**

Rapporteur : Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée, que la loi n° 91-429 du 12 MAI 1991, a institué une Dotation de Solidarité Urbaine (DSU), afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines, confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées.

La Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSU) est l'une des composantes de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).

L'article L2334-15 du code général des collectivités territoriales lui confère l'objectif de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans des communes urbaines, à la mise en œuvre d'actions favorisant le développement social urbain et donc les conditions de vie.

La commune a bénéficié d'une DSU de 2 111 942 euros au titre de l'année 2025 (2 024 859€ en 2024).

Conformément à ladite loi, le Maire doit présenter, avant le 30 Juin 2026, un rapport qui retrace les actions de développement social urbain entreprises au cours de l'année 2025 et les conditions de leur financement.

Les actions mises en place sur la commune de Billy-Montigny participent à un développement urbain et social solidaire. L'intervention publique se caractérise par une intervention dans les domaines suivants : éducation, culture, habitat, cadre de vie, insertion...

**La DSU a été utilisée en partie pour les actions ci-dessous :**

## **1 - POLITIQUE EDUCATIVE**

La Ville, à travers sa politique éducative, vise à réunir toutes les conditions nécessaires à la réussite éducative de l'enfant et de l'adolescent.

Ces valeurs trouvent leur traduction dans le Projet Éducatif De Territoire (PEDT) de la commune.

### **Investissement dans le patrimoine des écoles :**

- Equipements informatiques dans les écoles : 2 448 €

### **Actions en fonctionnement :**

- Organisation des classes de neige : 71 760 €
- Noël dans les écoles : 11 575 €
- Livres de Prix des écoles : 2 671 €
- Achat de sachets individuels de fournitures scolaires – (écoles maternelles, primaires et collège) : 16 436,50 €

## **2 - POLITIQUE EN FAVEUR DE L'ENFANCE, DE LA JEUNESSE ET DE L'ADOLESCENCE**

### **Actions en fonctionnement :**

- Sorties dans le cadre des Centres de Loisirs, CAJ et Mercredis Jeunes : 17 834 €

## **3 - POLITIQUE DE SOLIDARITE**

La politique d'accompagnement social de la ville de Billy-Montigny se développe par le biais des actions mises en œuvre par le CCAS.

- Accompagner et aider les habitants en situation de précarité :
  - les familles bénéficient des aides communales pour un montant de 18 754,37 €
  - les familles ont bénéficié de bons EDF de 40 € pour un montant de 1 120 €, et 38 foyers ont reçu une aide de 40€ soit 2 640€. L'aide totale représente 3 760€
  - 1 381,84 € euros de colis ont été remis aux demandeurs d'emploi

## **4 - L'ANIMATION SOCIO-CULTURELLE DANS LES QUARTIERS**

- Corriger les inégalités territoriales en assurant la mise en œuvre d'actions de cohésion sociale :
  - 22 564,98 € pour des animations et actions culturelles

## **5 - LES ACTIONS EN FAVEUR DE LA CULTURE**

Dans le cadre de la politique de proximité culturelle, la Ville intervient dans les champs de la création, de la diffusion avec des objectifs de cohésion sociale et d'accès à tous publics. Elle s'appuie sur les services de la médiathèque, de l'école de musique et de l'école municipale de danse.

- 13 078,53 € d'acquisition de livres, CD et DVD pour la médiathèque
- 7 538,50 € pour les spectacles à la médiathèque
- 69 931,89 € de dépenses pour l'école municipale de musique
- 45 443,23 € de dépenses pour l'école municipale de danse.

## **6 - AIDES AUX ASSOCIATIONS**

- 126 777,77 € ont été versés aux associations afin de les aider dans leur fonctionnement.

## **7 - LES ACTIONS DANS LE DOMAINE SPORTIF**

Le maillage équitable du territoire en matière d'équipements sportifs constitue une priorité de l'action municipale et les équipements sportifs de proximité offrent des conditions de pratiques Sportives diversifiées. La rénovation et l'extension du patrimoine sportif bénéficient à l'ensemble des usagers

- installation de pare-ballons au terrain de football : 4 236 €
- entretien du terrain d'honneur de football : 46 070,86 €
- scalpage du terrain d'honneur de football : 36 825,60 €

Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE de 24 voix /24 prend acte du rapport du Maire sur l'exercice 2025 de la Dotation de Solidarité Urbaine.

*Interventions de :*

- *Mme Magali Waterlot qui demande ce que représente la somme de 1 381.84€. Madame Nathalie Megueulle répond que cela concerne les colis remis aux demandeurs d'emploi à l'occasion des fêtes de fin d'année ; aide qui, cette année, a été réalisée sous forme de bons d'achats d'une valeur de 5 euros chez les commerçants Billysiens, souhaitant participer à l'opération. Cela sera réitéré d'ailleurs pour le colis de Printemps, aide réservée aux bénéficiaires des APPR. »*

## **3. Attribution de subvention - « Nos Quartiers d'été »**

Rapporteur : Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que, dans le cadre du dispositif « nos quartiers d'été », la Région finance un certain nombre de projets d'animation sociale et culturelle dans les quartiers inscrits en Politique de la Ville, ceux-ci pouvant prendre la forme de « fêtes de quartiers » se déroulant en juillet et août.

Il signale que l'association Radio-Billy-Montigny (RBM) s'inscrit dans cette opération en portant un projet intitulé « Festi Cité ». A ce titre, elle a sollicité une subvention de 8 00€ auprès de la Région.

Monsieur le Maire propose d'octroyer une subvention complémentaire de 8 000€ soit 50% du coût total de l'action qui s'élève à 16 000€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'approuver le projet ci-dessus dont le financement est prévu au budget 2026
- D'attribuer une subvention à l'association RBM d'un montant de 8 000 euros
- D'autoriser M. le Maire à signer les documents correspondants.

## **4. Contrats de ville - Programmation 2026**

Rapporteur : Madame Briki.

La loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a fixé un nouveau cadre contractuel pour la politique de la Ville. La commune de Billy-Montigny, qui possède sur son territoire trois quartiers identifiés comme prioritaires, est signataire du Contrat de ville couvrant le territoire de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin (CALL). A ce titre, les actions qu'elle mène en direction des habitants de ces quartiers, et répondant aux axes stratégiques du Contrat de ville, peuvent bénéficier d'aides financières. Pour ce faire, il est nécessaire de déposer des demandes de subvention auprès de la CALL.

## **1. Jobs d'été**

### Objectifs de l'action :

- intégrer les jeunes dans une structure avec encadrement en leur offrant un contrat de 4 semaines à 35h dans les services municipaux pour y accomplir des tâches techniques, de jardinage et aménagement paysager, culturelles, administratives ou encore d'animation.
- permettre à certains une première immersion dans le monde du travail, et offrir à d'autres une première approche en matière d'insertion ou de réinsertion
- développer leur sens du relationnel
- leur permettre, grâce au salaire obtenu, de passer un BAFA, un permis de conduire ou de poursuivre leurs études ou formation.

Bénéficiaires : 20 jeunes de 16 à 25 ans

Coût total de l'action : 50 020,00 €

Subvention demandée à l'Etat : 25 010,00 € (soit 50%)

## **2. Inclusion culturelle des personnes atteintes de troubles moteurs, sensoriels et cognitifs**

Enseignants, personnels du centre de loisirs et du CCAS, élus ont pu constater l'augmentation du nombre d'enfants atteints de troubles sensoriels et cognitifs. Si l'école inclusive a été affichée comme étant une priorité, l'inclusion ne saurait s'arrêter aux portes des établissements scolaires si l'on souhaite s'orienter vers une meilleure égalité des chances, une lutte contre l'échec scolaire et favoriser l'accès à la culture pour tous. De la même façon, il nous paraît important d'accompagner les parents, se sentant parfois désemparés et seuls, pour leur montrer qu'eux et leurs enfants peuvent trouver des activités adaptées dans des lieux sécurisant et avec des agents à l'écoute. Le projet concerne également les adultes atteints de troubles cognitifs qui n'ont pas été diagnostiqués et traités, et qui, résignés et manquant de confiance en eux, peinent à accéder à la culture et même à créer du lien avec les autres ce qui peut aboutir à des situations de marginalisation.

L'action sera menée également grâce à des intervenants extérieurs (« Ici et Maintenant », « In Illo Tempore », « Lislavie »...) et à l'achat de jeux sensoriels et favorisant la motricité, livres audio, braille, gros caractères...

### Objectifs de l'action :

- s'orienter vers un accueil et des activités capables d'améliorer l'inclusion des enfants et adultes atteints de handicap, troubles sensoriels et cognitifs en travaillant sur leur estime de soi, et en développant leur capacité à s'exprimer oralement, par écrit, par l'art ou par des jeux adaptés
- accompagner les familles de ces enfants lors de temps parentaux en leur fournissant des pistes pour améliorer les compétences linguistiques, culturelles de ces derniers et en leur donnant accès à des outils adaptés
- Améliorer la confiance en soi des enfants et des parents de façon à rompre leur isolement - réduire les inégalités culturelles et éducatives.

Bénéficiaires : tous publics

Coût total de l'action : 5 025,00 €

Subvention demandée à l'Etat : 2 512,50 € (soit 50%)

### 3. Luttes contre le harcèlement scolaire

La lutte contre le harcèlement étant un travail qui doit s'inscrire dans la durée, il est apparu opportun, après discussion avec les équipes éducatives et des familles, de disposer d'un outil éducatif et informatif impactant et pérenne pouvant servir de base à des actions ultérieures. Après avoir travaillé notamment dans les écoles et le collège, la volonté est ici de donner la parole aux jeunes des quartiers à travers une vidéo qu'ils réaliseront avec des animateurs de rue de l'association "Avenir des Cité" et un vidéaste ayant une bonne connaissance du sujet et lui-même éducateur. Il s'agira non pas d'un documentaire mais de mises en situation dont le script et la mise en scène seront travaillés avec les jeunes et adultes souhaitant s'investir dans le projet, et ce avec l'aide des jeunes du groupe théâtre du collège.

#### Objectifs de l'action :

- Impliquer des jeunes des quartiers dans une activité structurée encadrée par des éducateurs de rue
- Favoriser leur prise de parole et leur réflexion sur un sujet pouvant les affecter directement ou indirectement
- Disposer d'un outil pérenne (vidéo) pouvant servir de base à un travail sur la thématique pour les équipes enseignantes, centre de loisirs, ateliers avec des familles... après la fin de l'action
- Inciter à la prise de conscience et au débat avec les familles grâce à la parole de ces jeunes issus de leur commune.

Bénéficiaires : 13 à 25 ans pour le tournage ; tous publics pour la restitution publique

Coût total de l'action : 10 200,00 €

Subvention demandée à l'Etat : 5 100,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'approuver la programmation 2026 ci-dessus dont le financement sera prévu au budget 2026
- De solliciter les concours financiers de l'Etat et de toutes autres instances au taux le plus élevé possible ainsi que des financements aux taux privilégiés
- D'approuver le versement de la subvention
- D'autoriser M. le Maire à signer les diverses conventions ou différents contrats relatifs à ces actions.

*Monsieur Joël Rolland intervient en demandant où se passeront les actions du projet sur l'inclusion.*

*Monsieur le Maire répond qu'ils auront lieu à la médiathèque et que le CCAS est également partenaire.*

**Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le point n°5 de l'ordre du jour (Centres de vacances – Année 2026) est retiré car la plupart des séjours choisis ne sont plus disponibles.**

### **5. Demande de subvention auprès du Département pour l'école municipale de musique**

Rapporteur : Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'il est possible d'obtenir une aide relative au fonctionnement de l'école Municipale de musique auprès du Département.

A ce titre, il convient donc de déposer un dossier de demande de subvention :

- Le montant estimatif des charges de fonctionnement de l'école de musique pour l'année 2026 s'élèverait à 70 000 euros

- La subvention de fonctionnement sollicitée auprès du Conseil départemental pourrait s'élever à 2 400 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de solliciter auprès du Conseil Départemental une aide au fonctionnement pour l'école de musique
- de solliciter auprès des autres partenaires financiers les subventions les plus élevées possibles

## **6. Demande de subvention auprès de la CAF pour la ludothèque**

Rapporteur : Monsieur le Maire.

M. le Maire rappelle à l'Assemblée, que dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse, signé avec la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais, différents équipements et services sont financés, au titre desquels figure la ludothèque.

A ce titre, il convient donc de déposer un dossier de demande de subvention en fonctionnement pour l'action ludothèque.

- Le montant estimatif des charges de fonctionnement de la ludothèque pour l'année 2026 s'élèverait à 13 000 euros
- La subvention de fonctionnement sollicitée auprès de la CAF pourrait s'élever à 30% soit 3 850 euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'adopter le projet,
- De solliciter de la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais une aide au fonctionnement pour la ludothèque,
- De solliciter auprès des autres partenaires financiers les subventions les plus élevées possibles.

## **7. Prolongation de la convention « Développement Séjours Enfants » avec la CAF du Pas-de-Calais**

Rapporteur : Madame Briki.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée, que par délibération du 26 Février 2025, le Conseil Municipal a autorisé la signature avec la CAF du Pas-de-Calais de la convention « Développement Séjours Enfants », pour une contractualisation de 40 places par an.

En signant ce contrat, l'organisateur s'engage à :

- Réaliser des séjours en centres de vacances d'une durée moyenne de 14 à 21 jours avec une thématique adaptée à l'âge des enfants,
- Fournir des séjours avec des activités et thématiques dominantes,
- Favoriser la mixité sociale,
- Proposer une tarification comme suit : 55% pris en charge par la commune / 45% pris en charge par les familles,
- Accepter les bons CAF
- Proposer un échelonnement des règlements en 4 fois maximum ; dernier règlement en date du départ
- Proposer une dégressivité tarifaire pour les fratries : moins 10% par enfant, à compter du 3<sup>ème</sup> enfant.

La Caisse d'Allocations Familiales souhaite à nouveau prolonger la convention pour une durée de 2 ans, et reconduire ainsi les engagements actés sur cette période.

Cette période de prolongation permettra à la CAF de définir les conditions, critères et contours des futures conventions qui prendront effet par la suite.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'accepter la prolongation, sur l'année 2026 et l'année 2027, de la convention « Développement Séjours Enfants » avec la CAF du Pas-de-Calais,
- D'autoriser M. le Maire à signer l'avenant de prolongation

## **8. Convention d'occupation domaniale pour l'hébergement de Relais pour le Télérelevé entre la commune et BIRDZ (annexe 2)**

Rapporteur : Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

BIRDZ est une société spécialisée dans la fourniture de service de télérelevé des compteurs d'eau et de la collecte de toutes données depuis des objets communicants pouvant être remontées via des réseaux radio.

Chaque objet communicant collecte des informations et les transmet par ondes radio directement ou par l'intermédiaire d'un Relais, à une Passerelle chargée de relayer ces informations vers un centre de traitement.

Le relais reçoit, stocke et transmet par ondes radio les informations reçues des objets communicants environnants. Il sert de Relais entre ces objets communicants et une Passerelle répond à des critères précis permettant la bonne transmission des ondes radio. Il est, dans la plupart des cas, posé sur un candélabre. Lorsque ceux-ci sont inexistantes ou lorsque les conditions radio sont particulières, la pose sur d'autres ouvrages communaux tels des descentes d'au pluviales d'immeubles ou les panneaux routiers est nécessaire.

La mise en place de Relais participe à l'accomplissement du service public de distribution d'eau.

CALLEO a confié à l'Opérateur le déploiement et l'exploitation de solutions de télérelève des compteurs d'eau sur l'ensemble du territoire par contrat (« contrat de télérelevé»), déploiement nécessitant la mise en place de Relais.

L'hébergeur est propriétaire de mobilier urbain, notamment des mâts d'éclairage public, de panneaux de police, etc.

Ce mobilier est utile à BIRDZ pour implanter un ou plusieurs Relais à raison d'un relais par Ouvrage afin d'assurer le service de transport des données.

L'Hébergeur accepte l'implantation de relais sur ses Ouvrages dans les conditions prévues aux présentes.

Les Ouvrages restent affectés à leurs missions de service public respectives et l'installation et le fonctionnement du Relais ne doit entraîner aucune augmentation de charges financières pour l'Hébergeur.

Dans ce contexte, les Parties se sont rapprochées pour déterminer leurs droits et obligations respectifs relativement à l'implantation de ces Relais sur ses Ouvrages dans la convention ci-jointe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accepter la convention proposée.

*Monsieur Joël Rolland intervient en disant que cela fait penser aux compteurs LINKY. Monsieur le Maire répond que contrairement à ENEDIS, BIRDZ ne peut pas intervenir à distance et ainsi couper l'eau, mais que la télérelève sert à alerter quant à d'éventuelles anomalies, voire fuites. D'ailleurs un autre compteur va arriver d'ici peu : le compteur GAZPAR (via GRDF) mais Monsieur le maire indique qu'il sera très vigilant quant à son déploiement.*

## **9. Décisions municipales**

Conformément aux dispositions de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des Décisions Municipales suivantes :

**DM N° 26-01** : Exercice du droit de préemption urbain – 3 rue Hélène Bouchet 62420 Billy-Montigny pour un montant de 150 000€

**DM N°26-02** : Contrat de bail avec M. Bruno SAUVAGE pour la mise à disposition d'un logement communal moyennant un loyer mensuel de 280.35€

**DM N°26-03** : Contrat de bail avec M. Dominique GAUTIER pour la mise à disposition d'un logement communal moyennant un loyer mensuel de 280.35€.

**DM N°26-04** : Contrat de bail avec Mme Carole DEWASMES pour la mise à disposition d'un logement communal moyennant un loyer mensuel de 280.35€

**DM N°26-05** : Convention d'occupation précaire avec le commerçant MJ COIFFURE moyennant un loyer mensuel 664.29€ TTC

**DM N°26-06** : Convention d'occupation d'un bâtiment communal – ZAL Le Corbusier avec la société BEN INFORMATIQUE moyennant un loyer mensuel de 628.67€ TTC.

**DM N°26-07** : Convention d'occupation d'un bâtiment communal – ZAL Le Corbusier avec la société PARQUET STYLE ET AGENCEMENT moyennant un loyer mensuel de 628.67€ TTC.

Le Conseil Municipal se clôt à 19h27

Le Maire



Bruno TRONI

La secrétaire de séance



Aurore MOPTY